

ACTION D'EXTINCTION RÉBELLION À SAINT-LEU

# Lutte contre les publicités illégales

Des panneaux publicitaires surdimensionnés ou trop près les uns des autres ont été la cible hier matin à Saint-Leu des activistes d'Extinction Rébellion qui veulent ainsi interpeller le préfet pour qu'il fasse respecter la réglementation en vigueur.

Armée de quelques banderoles, d'un pot de peinture rouge et d'un rouleau au bout d'une perche télescopique, une poignée de militants d'Extinction Rébellion (XR) s'est levée tôt hier matin, bravant le couvre-feu, pour marquer d'une croix rouge une trentaine de panneaux publicitaires illégaux (sur 73 recensés).

Ils n'ont pas eu de mal à les trouver, car ils sont partout dans la rue du Général Lambert et la rue Haute, et ont déjà été signalés au préfet en avril dernier par l'association Paysages de France.

Une association qui lutte contre toutes les atteintes aux paysages et au cadre de vie et veille au respect du Code de l'environnement sur la publicité extérieure. Si certains activistes d'XR sont également membres de cette association, «il n'y a aucun lien entre les deux», précisent-ils en soulignant que Paysage de France intervient dans un cadre légal.

L'association alerte le préfet en déposant un dossier signalant tous les panneaux illégaux (il y a même un point GPS pour les retrouver facilement) dans une commune. Ainsi un dossier a été déposé pour Saint-Leu en avril, «mais ce n'est pas le pire», affirme Adrien qui a repéré «une cinquantaine d'infractions sur un kilomètre à Saint-Gilles les Bains et 46 à Fleurimont et à L'Éperon». Un dossier a donc aussi été déposé au préfet, en septembre, pour Saint-Paul. «Il y a plus de 1 000 grands panneaux sur l'île et je pense qu'un sur deux est

illégal», poursuit le militant. La réglementation prévoit notamment qu'un panneau publicitaire ne doit pas excéder une surface de 12 m<sup>2</sup> (8 m<sup>2</sup> pour la publicité numérique) ni s'élever à plus de 6 mètres du sol, or nombreux sont encore ceux qui s'affichent sur plus de 13 m<sup>2</sup>. Par ailleurs «deux panneaux doivent être distants de 40 mètres sur une parcelle, et au-delà de 80 mètres, il faut 80 mètres de plus», explique Adrien en soulignant avoir trouvé en centre-ville de Saint-Leu 3 panneaux sur un linéaire de 15 mètres.

## «Inaction climatique»

Si après avoir signalé les faits et effectué plusieurs relances rien ne change, l'association Paysages de France saisit en général le tribunal au bout d'un an.

Mais si elle a régulièrement gagné en première instance, paradoxalement «le ministre de l'écologie fait souvent appel des décisions de justice ordonnant le démontage des publicités illégales. Ça a été le cas avec François de Rugy, Elisabeth Borne et Barbara Pompili», souligne Adrien estimant que cela montre bien le poids des lobbies publicitaires.

Il n'empêche que l'association Paysages de France annonce sur son site avoir remporté une nouvelle victoire puisque la cour administrative d'appel de Bordeaux a récemment «condamné l'État à verser 3 000 euros à Paysages de

France». Une somme dérisoire comparée aux enjeux économiques de l'affichage publicitaire.

Il est certes exagéré de dire que le préfet n'a rien fait depuis qu'il a été sollicité par Paysages de France sur Saint-Leu. Mais «il a envoyé un courrier pour demander d'enlever les panneaux, les petits afficheurs les ont enlevés mais pas les gros», constate Adrien qui a ainsi compté quatre panneaux enlevés.

Pour Extinction Rébellion la réaction du préfet n'est pas à la hauteur. «Il y a un gros décalage entre le zèle qu'il met par exemple pour faire mettre des amendes à ceux qui ne portent pas de masques, et l'absence d'actions pour faire respecter la loi sur l'affichage publicitaire», souligne Jeanne qui s'estime donc en droit de «mener des actions de désobéissance civile non violente».

Car les militants d'XR considèrent que «le préfet est complice d'inaction climatique. La publicité pousse les gens à surconsommer et à la prédation de la nature», dit Adrien en soulignant qu'il y a «un enjeu sanitaire puisque ça incite à consommer de l'alcool et des produits gras et sucrés».

De plus, la plupart grands panneaux publicitaires sont en faveur des multinationales, donc «lutter contre la pub illégale c'est aussi lutter pour le commerce local».

Si de nombreux panneaux sont sur des terrains communaux, et pourraient donc être retirés si les maires interrompaient les contrats avec les afficheurs, «c'est le préfet qui a le pouvoir de police lorsqu'il



Extinction Rebellion ciblait hier de nombreux panneaux d'affichages, comme celui-ci trop grand, ne respectant pas la réglementation.

n'y a pas de règlement local de publicité» (RLP), rappelle Adrien qui souhaite que ces règlements, qui peuvent être plus contraignants que le règlement national, se multiplient. Encore faut-il ensuite qu'ils soient appliqués.

Pour l'heure seules Saint-Pierre

et Saint-Denis ont mis en place un RLP (L'Entre-Deux a décidé en mars dernier d'en élaborer un). Mais «on a relevé plein d'infractions à Saint-Denis, et à Saint-Pierre le règlement interdit tout panneau en centre-ville mais ce n'est pas respecté», constate le militant en

déplorant le manque de moyens et de volonté politique.

Quoi qu'il en soit Extinction Rébellion est déterminée à multiplier les actions tant que rien ne sera fait pour faire respecter la réglementation.

Pascale ENTZ



Les militants demandent au préfet d'agir pour faire retirer les panneaux d'affichages illégaux.



«Les maires pourraient arrêter les contrats des panneaux qui sont sur l'espace public», estime les militants d'XR.